



Auxerre, le 20 décembre 2016

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription

## CABINET

Affaire suivie par  
Isabelle MARQUES  
IM 2016/n°108  
Téléphone  
03 86 72 20 04  
03 86 72 20 03

Fax  
03 86 51 00 69  
Mél.  
cab89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard  
Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

### Objet : Note projet d'école

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 détermine les objectifs fixés par la nation à son école : une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun.

Elle conforte la place du projet d'école qui mobilise l'ensemble de la communauté éducative au service de la réussite de chaque élève.

Ainsi, le projet d'école fédère les énergies et les compétences dans et autour de l'école, pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

Je souhaite donc que chaque équipe enseignante s'engage, dès les prochaines semaines, dans l'élaboration de son projet d'école 2017-2020 en se référant au calendrier joint.

J'attire votre attention sur la rigueur méthodologique qui doit accompagner ce travail exigeant.

Il s'agit en effet de partir du bilan du précédent projet, de procéder à l'analyse des conditions de la réussite scolaire puis d'établir un diagnostic vous permettant de formuler, pour les trois prochaines années, les objectifs spécifiques que doit atteindre votre école.

Vous arrêterez ensuite les actions à mener et préciserez les critères d'évaluation permettant d'apprécier le degré d'atteintes des objectifs.

Vous adosserez votre réflexion aux trois priorités départementales qui structurent le projet d'école :

- **Priorité 1 : Améliorer les acquis et les résultats de tous les élèves dans les domaines fondamentaux**
- **Priorité 2 : Garantir l'équité scolaire en prenant en compte les réussites et les difficultés d'apprentissage de chaque élève**
- **Priorité 3 : Instaurer un climat scolaire pour faire de l'école un lieu d'ouverture et de réussite**

Pour chaque priorité, l'usage du numérique doit être envisagé

Au terme de chaque année, un bilan de la mise en œuvre du projet d'école sera réalisé et présenté au dernier conseil d'école.

Un avenant, avec un plan prévisionnel d'actions, sera rédigé à la rentrée suivante pour présentation au premier conseil d'école.

Le guide méthodologique ci-joint a été conçu pour vous aider à conduire cette réflexion en équipe, au sein de votre école.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les équipes de circonscription restent à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de ce projet.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme pour faire du projet d'école un instrument de cohérences et de synergies au service d'une école plus juste.

Annie PARTOUCHE